



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022

Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize

PRÉSENTATION

L'Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize (appelée communément APJNV) a été créée pour proposer aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de ces deux communes, une structure d'accueil et de rencontre. Notre association Loi 1901 a pour but d'organiser, de développer et de gérer les actions de loisirs éducatifs en faveur des adolescents. A ce titre, elle a signé une convention d'objectifs avec la commune de Noyarey, convention d'une durée d'un an, renouvelée par reconduction expresse, chaque année. Ces objectifs sont axés sur l'implication des jeunes dans l'organisation de leurs loisirs, la proposition d'activités sportives et culturelles variées, l'organisation d'ateliers réguliers, de camps et de séjours. Depuis Janvier 2020, la Présidente de l'APJNV est Mme Adeline LOIODICE.

Autant d'actions qui favorisent l'intégration des jeunes dans la vie locale en leur permettant d'en être des « acteurs » à part entière, en participant à l'organisation de festivités et d'animations, et en favorisant les échanges inter générations.

L'accueil est ouvert à tous ; si votre enfant est porteur de handicap ou d'une maladie chronique, il suffit de prendre contact avec l'équipe d'animation qui mettra en place, avec vous, les conditions adéquates à son accueil.

L'équipe d'animation se compose d'une directrice Mme BOZZI Katy et d'animateurs complétant l'équipe.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1.1. GÉNÉRALITÉS

Pour toutes les activités proposées durant l'année, peuvent fréquenter l'APJNV, les jeunes dont les responsables légaux ont fourni :

- Une fiche d'adhésion.
- Une fiche sanitaire remplie validité de moins d'un an.
- Un certificat médical pour la pratique des activités.
- Une attestation de réussite au test d'aisance aquatique.
- Pour les allocataires : la dernière notification de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère mentionnant le numéro d'allocataire ainsi que le quotient familial. Pour les non allocataires : fournir l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année N-1 sur les ressources N-2. Pour simplifier vos démarches, l'Association a adhéré au service CAFPRO : ce service permet d'obtenir votre quotient familial. Pour cela il vous suffit de noter votre numéro d'allocataire et d'autoriser l'Association à accéder à votre quotient.
- En cas de séparation ou de divorce, la fiche d'adhésion doit être signée par les deux parents. Dans le cas où l'autorité parentale ne serait pas partagée, il faudra nous joindre une copie de jugement concernant la garde des enfants.
- Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque famille lors de l'adhésion. Les parents doivent signer son acceptation sur la fiche d'adhésion.
- Le paiement de la cotisation et des activités.
- En cas de voyage à l'étranger, une autorisation de sortie de territoire avec la photocopie du titre d'identité du parent signataire.

Les jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize sont prioritaires sur les demandes extérieures et sur les personnes qui travaillent sur Noyarey et Veurey-Voroize.

Les activités planifiées pourront être modifiées ou annulées en fonction des conditions météorologiques, d'un nombre d'inscrits inférieur à 5 ou d'impondérables.

1.2. INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS (NE CONCERNE PAS LES INSCRIPTIONS AUX SÉJOURS)

Rappel : le fait d'inscrire votre enfant dans la structure implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Dès la diffusion des programmes, vous pourrez faire une demande d'inscription par mail ou pendant les permanences de l'APJNV (voir Annexe 2). Aucune demande ne peut être faite par téléphone. De plus ces inscriptions ne peuvent être effectuées que par le responsable légal de l'enfant.

Afin de pouvoir organiser nos activités, les inscriptions doivent avoir lieu une semaine avant l'activité choisie. Rappel : en dessous de 5 inscrits les activités seront annulées.

- **TARIFS : Voir ANNEXE 1**

1.3. INSCRIPTION AUX SÉJOURS

Rappel : les enfants de Noyarey et Veurey-Voroize sont prioritaires

• PRE INSCRIPTION

Dès la diffusion des programmes vous pourrez faire une demande de pré inscription par mail ou pendant les permanences de l'APJNV (voir Annexe 2), mais en aucun cas vous ne pourrez le faire par téléphone, cela évitera toute méprise. De plus ces pré-inscriptions ne peuvent être effectuées que par le responsable légal de l'enfant.

Nous vous informons que cette pré-inscription est valable 15 jours et devra être officialisée pendant une permanence. Au-delà de ce délai, la place pré réservée sera affectée à un autre enfant et cela sans préavis de notre part.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Extérieurs : une liste d'attente sera établie, les places seront attribuées aux familles extérieures en fonction des places disponibles un mois avant le départ.

• INSCRIPTION

Pour valider la pré-inscription de l'enfant, le dossier d'adhésion doit être dûment rempli. Une autorisation parentale sera demandée pour la pratique des activités sur les lieux des séjours.

Dans le cas de séjour à l'étranger une pièce d'identité en cours de validité ainsi que la carte européenne d'assurance maladie seront à fournir.

• TARIFS : Voir ANNEXE 1

Tarifs séjours 2022 les tarifs des séjours sont élaborés en fonction des séjours proposés. D'autres séjours sont en cours de préparation et les tarifs vous seront communiqués sur la plaquette.

RÈGLEMENT

Sont acceptés :

1. Les règlements en espèces, chèques et virements bancaires sont acceptés.
2. Les chèques vacances sont acceptés.
3. L'aide VACAF sera déduite du montant du séjour et versée directement par la CAF à l'Association. Cette aide est attribuée par la CAF en fonction du QF et valable pour les séjours organisés sur les vacances de printemps, été, automne et fin d'année et pour une durée minimale de 4 nuits/5 jours.
4. Vous avez la possibilité de régler l'adhésion avec le Pack Loisirs (chèque Pass'Sport et chèque Pass'Culture).

1.4. ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DES ATELIERS

Le règlement devra être effectué dès réception de la facture. Vous ne devrez être redevable d'aucune somme avant toute nouvelle inscription.

Annulation : elle doit avoir lieu 48h ouvrable avant le jour de l'activité, sauf pour cause de maladie avec certificat médical. Passé ce délai, l'activité sera due.

SÉJOURS

Les séjours 2022, il vous sera demandé un acompte de :

- 30% du montant pour un séjour.
- 20% du montant total pour deux séjours.
- 15% du montant total pour trois séjours.
- 10% du montant total pour quatre séjours.
- L'acompte sera encaissable immédiatement.

Le solde du règlement pourra être fractionné sur l'année 2022 (montants et dates d'encaissements à déterminer lors de l'inscription).

Annulation : Le montant de l'acompte ne sera pas restitué, sauf présentation d'un certificat médical.

1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

- Une salle ouverte avec des activités le mercredi après midi
- Des activités à la journée et en demi-journée pendant les vacances scolaires.
- Des séjours thématiques et des stages proposés sur certaines périodes de vacances scolaires.

1.5. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Selon les activités proposées, les horaires peuvent être modifiés. Ces changements seront indiqués sur les plaquettes d'informations.

Le mercredi, salle ouverte ou activité de 14h à 17h.

Les vacances scolaires de 8h30 à 18h.

Possibilité de demi-journée l'après-midi de 13h à 18h.

Les activités se déroulent à la salle des jeunes située dans la Maison des Associations, 73 rue du Maupas, 38360 Noyarey.

1.6. FONCTIONNEMENT

Pour les activités sportives, il est conseillé de porter une tenue adaptée et d'éviter le port de bijoux pouvant représenter un risque de blessure. Il est souhaitable de prévoir un sac contenant : une casquette, une gourde, des vêtements de rechange si besoin, ainsi que le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (piscine, karting ...) et des masques chirurgicaux.

Pour les séjours, la participation des jeunes aux réunions de préparation est fortement recommandée, les informations importantes concernant l'organisation des séjours étant données à ce moment-là.

1.7. SANTÉ ET ASSURANCE

L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des médicaments. Cependant, il est possible de faire prendre un traitement sur présentation de l'ordonnance avec les médicaments dans leur emballage et une autorisation des parents.

Il est impératif de notifier tout régime alimentaire, allergie ou maladie nécessitant une attention particulière.

Nous vous conseillons de souscrire à une assurance accident.

En cas d'accident, les parents effectueront une déclaration auprès de leur assurance extrascolaire. Le directeur effectuera une déclaration d'accident auprès de l'assurance de l'Association (l'Association souscrit une assurance auprès de la MAIF).

1.8. COMPORTEMENT DES ADOLESCENTS

Règles et conduites à tenir :

- Respect de chacun.
- Respect des consignes, du matériel et des locaux.
- Langage et tenue corrects.
- Interdiction d'apporter tout objet, jeu ou produit susceptible de mettre en danger sa propre sécurité ou celle des autres.
- Interdiction de consommer des produits stupéfiants, de l'alcool ou du tabac dans la structure et au cours des activités proposées.

En cas de manquement à ces règles, l'organisateur prévient les parents et s'autorise à poser des sanctions qui pourront aller jusqu'à une exclusion ponctuelle ou définitive selon la gravité des faits.

Par ailleurs, toute détérioration commise dans les locaux ou lors des séjours, sera facturée aux parents des adolescents responsables des dommages.

1.9. SORTIES DE LA STRUCTURE

Les jeunes ne seront remis qu'aux personnes inscrites sur la fiche d'adhésion et munies d'une pièce d'identité.

Vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à rentrer seul à votre domicile dès la fin de l'activité. Pour cela il vous suffit de compléter la fiche d'adhésion. Dans ce cas, l'APJNV décline toute responsabilité en cas d'accident.

Pour tout retard important (au-delà d'une heure) et sans information de votre part à l'équipe professionnelle, la gendarmerie en est avisée et l'enfant lui est confié.

DIVERS

- L'APJNV décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de bijoux ou d'objets apportés par les jeunes.
- Afin d'améliorer le fonctionnement de l'APJNV, le règlement intérieur peut être modifié par le bureau.

ANNEXE 1 - TARIFS 2022

Tarif adhésion annuelle 2022 :

20 € par enfant (les chèques adhésion Pass' Culture et Pass' Sport du chéquier jeunes sont acceptés)

2. TARIFS DE L'ACCUEIL DES LOISIRS (ne concerne pas les séjours)

A NOTER :

- La participation des communes est incluse dans les tarifs.
- Le tarif maximum est appliqué, si la dernière notification de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère mentionnant le numéro d'allocataire ainsi que le quotient familial. Pour les non allocataires : fournir l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année N-1 sur les ressources N-2, ne nous a pas été transmis.

Les tarifs, validés par le Bureau de l'Association, sont établis selon un barème modulé pour toutes les activités, séjours compris :

- de 4 à 7 tranches de quotient familial pour les locaux (jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize),
- mêmes tranches de quotient familial pour les extérieurs avec une échelle de prix plus élevée.

La tarification est appliquée soit à la journée (avec repas) ou à la 1/2 journée, soit au forfait pour les semaines de ski, pour les stages découvertes (et les séjours).

Tarif activités journée et demi-journée

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ½ journée	TARIF Journée	TARIF SKI Journée
Mercredis avec activités et vacances scolaires			
QF<350	7.50 €	9.50 €	20 €
351<QF<600	9 €	11.40 €	23 €
601<QF<900	10.50 €	13.30 €	26 €
901<QF<1300	11.80 €	15.80 €	28 €
+1301	15€	19€	30 €
EXTÉRIEURS			
QF<600	19 €	25 €	36 €
601<QF<900	21 €	27 €	38 €
901<QF<1300	23 €	29 €	40 €
+1301	25 €	31 €	42 €

Tarif activités ski à la semaine : en partenariat avec les Petits Malins

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF SKI Semaine	TARIF EXTERIEURS
QF<457	135 €	QF<686 237 €
458<QF<686	152 €	687<QF<915 239 €
687<QF<914	170 €	916<QF<1499 241 €
915<QF<1219	188 €	1500<QF<2999 244 €
1220<QF<1499	206 €	+ 3000 246 €
1500<QF<2999	223 €	
+ 3000	236 €	

APJNV / 73 RUE DU MAUPAS / 38360 NOYAREY

Tel : 07 70 48 86 81 - apjnv.loisirs@outlook.fr

Mise à jour Janvier 2022

Tarif soirées

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF	TARIF
	Soirées à l a salle	Soirées extérieures
QF<600	5 €	12 €
601<QF<900	6 €	13 €
901<QF<1300	7 €	14 €
+ 1301	8 €	15 €
EXTÉRIEURS		
QF<600	10 €	18 €
601<QF<900	11 €	19 €
901<QF<1300	12 €	20 €
+ 1301	13 €	21 €

Tarif annuel salle ouverte

QUOTIENT FAMILIAL	COTISATION ANNUELLE	
	Salle ouverte	
	Mercredis sans activité et vacances scolaires sans activité	
QF<600	6€	
601<QF<900	8€	
901<QF<1300	10€	
+ 1301	12€	
EXTÉRIEURS		
QF<600	15 €	
601<QF<900	17 €	
901<QF<1300	19 €	
+ 1301	21 €	

Le tarif maximum est appliqué si la dernière notification de la CAF ou le dernier avis d'imposition pour les non allocataires ne nous a pas été transmis.

ANNEXE 2 - PERMANENCES

PERMANENCES Périodes scolaires par téléphone ou sur place :

Maison Des Associations

Le mercredi de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 14h à 16h30.

Rappel : aucune inscription ne sera faite par téléphone.

PERMANENCES vacances scolaires sur place :

Maison Des Associations

Les animateurs sont disponibles avant le départ et à la fin des activités.

COORDONNÉES

APJNV

Maison des Associations

73 rue du Maupas

38360 NOYAREY

Portable : 07 70 48 86 81

Mail : apjnv.loisirs@outlook.fr

L'équipe d'animation n'étant pas toujours disponible pendant les activités et lors des séjours, laisser un message sur le portable ainsi que vos coordonnées afin que celle-ci puisse vous recontacter.